

*Ville de
Rosporden*



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU
27 JUIN 2023

PROCÈS-VERBAL

Extrait du registre des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-sept juin à dix-huit heures trente minutes.

Le Conseil Municipal de Rosporden, légalement convoqué le 20 courant, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LOUSSOUARN, Maire.

Etaient présents :

Pierre BANIEL, Djelloul BENHENNI, Jean-Marie CLOAREC, Claude COCHENNEC, Stéphane FAVIER, Bernard FRENAY, Marie-Thérèse JAMET, Marie-Madeleine LE BIHAN, Michel LOUSSOUARN, Aude MARSALUT, Christine MASSUYEAU, Marine MICOUT-PICARD, Isabelle MOREAU, Véronique MOREAU-PETIT, Françoise NIOCHE, Jacques RANNOU, Quentin RANNOU.

Absents ou excusés :

Laurence FLATTÉ (proc. à Djelloul BENHENNI), Michel GUERNALEC (proc. à Michel LOUSSOUARN), Jean-Michel LE BRETON (proc. à Pierre BANIEL), Guénolé LE FESSON (proc. à Bernard FRENAY), Karen LE MOAL (proc. à Jacques RANNOU), Denis MAO (proc. à Claude COCHENNEC), Anita RICHARD (proc. à Françoise NIOCHE), Gwendal SALEUN (proc. à Marie-Thérèse JAMET).

Absents :

Alexandra GOURLET, Éric LE GUELEC, Jean-Michel PROTAT.

Arrivée en cours :

Énora DÉSIÉ

- 1- Monsieur Pierre BANIEL a été nommé secrétaire de séance.

OBJET 1. DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

En application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales « Au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

Monsieur Pierre BANIEL a été nommé secrétaire de séance.

OBJET 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2023

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023.

LE VOTE			
Présents	17	Exprimés	25
Pouvoirs	8	Voix pour	25
Total	25	Voix contre	
		Abstentions	

OBJET 3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE NUMERO 2

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu le Budget Primitif adopté par le Conseil Municipal du 28 mars 2023 ;
- Vu l'examen en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 20 juin 2023 ;

Le budget nécessite quelques aménagements mineurs par le biais d'une décision modificative.

Section d'investissement

Dépenses		
10226/01	Taxe d'aménagement – trop perçu donc remboursement	+ 6 382.60
2313/19/020	Travaux Mairie de Rosporden	+ 44 200.00
	Total	50 582.60

Recettes		
10226/01	Taxe d'aménagement – trop perçu donc remboursement	+ 6 382.60
Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	+ 44 200.00
Détail		
2802/01		- 1000.00
28041582/01		- 53 000.00
280422/01		- 2 500.00
2805/01		+ 3 500.00
28088/01		+ 60 000.00
28128/01		+ 1 500.00
281311/01		+ 500.00
281312/01		+ 1 300.00
281314/01		+ 300.00
281318/01		+ 18 000.00

28138/01		+ 5 000.00
28181/01		+ 100.00
281831/01		+ 7 500.00
28185/01		+ 1 000.00
28188/01		+ 2 000.00
	Total	50 582.60

Section de fonctionnement

<u>Dépenses</u>		
Chapitre 042 6811/01	Opération d'ordre de transfert entre sections Correspond au chapitre 040 des dépenses d'investissement Dotations aux amortissements	+ 44 200.00
<u>Recettes</u>		
741121/01	Dotation Solidarité Rurale	+ 44 200.00
	Total	00.00

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- Adopte la Décision Modificative Budgétaire numéro 2 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	17	Exprimés	25
Pouvoirs	8	Voix pour	25
Total	25	Voix contre	
		Abstentions	

OBJET 4. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE – MAINTIEN DES TARIFS

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu la délibération du 29 juin 2021 instaurant la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- Vu l'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) ;
- Vu l'examen en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 20 juin 2023 ;

L'article L. 2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) fixe les tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE). Ces tarifs sont relevés chaque année et automatiquement, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Le taux de variation de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en France est de + 6 %.

La TLPE ayant été instituée en 2021, il est décidé de conserver les montants votés en 2021.

Les tarifs 2024 resteront par conséquent identiques à ceux de 2023, soit :

- Application du tarif de base pour les communes de moins de 50 000 habitants sans majoration (16.20€/m²)
- Exonération des enseignes inférieures à 7m²
- Exonération des enseignes non scellées au sol de moins de 12m²
- Réfaction de 50% sur les enseignes comprises entre 12 et 20m² en surface cumulée

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le maintien des tarifs 2023 de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour l'année 2024 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	18	Exprimés	26
Pouvoirs	8	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

Arrivée de Madame Énora DÉSIÉ à 18h38 (a participé au vote).

OBJET 5. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS 2023

RAPPORTEUR : Marine MICOUT-PICARD

- Vu le Code Général de la Fonction Publique ;
- Vu la délibération du 28 mars 2023 ;
- Vu la présentation en Comité Social Territorial du 26 juin 2023 ;
- Vu l'information donnée en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 20 juin 2023 ;

Le tableau des effectifs correspond à un état du personnel de la collectivité. Il constitue une liste exhaustive des emplois ouverts budgétairement qu'ils soient pourvus ou non, classés par filière, cadres d'emplois et grades.

La liste d'agents, de postes ouverts variant régulièrement, le tableau est mis à jour au moins une fois par an à l'occasion de la présentation budgétaire. Il en constitue un des documents annexés.

En 2023, le tableau des effectifs a été examiné et validé par le Conseil municipal lors de la séance d'adoption du budget, le 28 mars 2023.

Depuis cette date, les effectifs sont restés constants mais le tableau nécessite d'être révisé afin de prendre en compte les évolutions de carrière et obtention de concours intervenus depuis le 28 mars.

Ainsi, le présent tableau prend en compte :

- Des avancements de grades sur des postes déjà dimensionnés (responsables de service passant d'agent de maîtrise à technicien par exemple)
- Les possibilités ouvertes désormais aux ATSEM de passer agent de maîtrise afin de leur assurer un déroulement de carrière plus long.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le tableau des effectifs présenté ci-dessous, tenant compte des modifications énumérées;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	18	Exprimés	26
Pouvoirs	8	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

TABLEAU DES EFFECTIFS

1^{er} juillet 2023

LIBELLE DES EMPLOIS	EFFECTIF THEORIQUE	EFFECTIF POURVU	MODIFICATION
EMPLOIS DE TITULAIRES OU STAGIAIRES			
Filière Administrative			
Directeur Général des Services de 2000 à 10 000 habitants	1	1	
Attaché Principal	1	1	
Attaché	2	2	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	+1
Rédacteur	2	2	
Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	7	6	
Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	3	2	
Adjoint Administratif	4	3	
Filière Technique			
Ingénieur Principal	1	1	
Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	2	1	
Technicien	2	2	+1
Agent de Maîtrise Principal	3	2	
Agent de Maîtrise	3	2	+9
Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	18	14	
Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	10	10	
Adjoint Technique	12	7	
Filière Sociale			
ATSEM Principal de 1 ^{ère} classe	8	7	
Filière Culturelle			
Bibliothécaire Principal	1	0	
Bibliothécaire	1	1	
Assistant de Conservation Principal de 1 ^{ère} Classe	1	1	
Adjoint du Patrimoine Principal de 2 ^{ème} Classe	1	1	
Adjoint du Patrimoine	2	1	

<u>Filière Police Municipale</u>			
Chef de Service de Police Municipale Principal de 2 ^{ème} classe	1	1	
<u>Filière Animation</u>			
Animateur Principal de 1 ^{ère} classe	2	2	
Animateur Territorial	1	1	
Adjoint d'Animation Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
Adjoint d'Animation Principal de 2 ^{ème} classe	5	5	
Adjoint d'Animation	7	6	
<u>Filière Sportive</u>			
Educateur des Activités Physiques et Sportives Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	
TOTAL	105	86	11

OBJET 6. PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE TRANSPORTS SCOLAIRES DES FAMILLES 2022-2023

RAPPORTEUR : Marie-Thérèse JAMET

- Vu l'examen en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 20 juin 2023 ;
- Vu la délibération du 20 Septembre 2011 ;
- Vu la liste des bénéficiaires figurant en annexe ;

Considérant que le Conseil Municipal lors de sa séance du 20 septembre 2011 a décidé d'attribuer une subvention aux familles dont les enfants fréquentent les écoles du premier cycle et les collèges et utilisent les transports en commun, il y a lieu de décider les versements suivant la liste des bénéficiaires figurant en annexe.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- Approuve le versement des aides conformément au tableau présenté en annexe ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	18	Exprimés	25
Pouvoirs	7	Voix pour	25
Total	25	Voix contre	
		Abstentions	

Monsieur Jean-Michel LE BRETON étant absent, sa procuration n'est pas comptabilisée.

OBJET 7. PROGRAMMATION CULTURELLE 2023/2024-TARIFS DES SPECTACLES ET ATELIERS

RAPPORTEUR : Jean-Marie CLOAREC

- Vu l'examen en Commission Cohésion Sociale du 13 juin 2023 ;

La programmation de la saison 2023-2024 du Centre Culturel de Rosporden a été élaborée de façon à intégrer de nouvelles activités (ateliers et stages) afin de diversifier l'offre et ainsi attirer de nouveaux publics.

Également, la programmation proposera des spectacles vivants à destination du tout public et des scolaires.

Le Centre Culturel poursuivra son programme de résidence-crédation afin de permettre aux artistes de créer dans des conditions professionnelles.

ATELIERS 2023/2024					
Esthétique	Public	Enseignant	Tarif	Dates/horaires	Durée
<i>Danse contemporaine (nouveau)</i>	Enfant	Anne BRIANT	F	Le mercredi après-midi	1h
<i>Cours de photographie</i>	Adulte	JF CHAUCHARD	Tarif annuel = 45 euros (matériel inclus)	Le mardi soir	

STAGES LIES AUX ATELIERS MUNICIPAUX 2022-2023					
Esthétique	Public	Enseignant	Titre	Tarif	Dates/horaires
	Ado/Adulte / dès 16 ans	Thomas PERROT	Atelier Clown	150€/an (10 séances)	Le mardi de 19h30 à 21h30
<i>Musique</i>	Ado/adulte	Raphael LAGIER/Guillaume MICHEL/Erwan LE DORE	Stage Bass/Batt/Guitare « David Bowie »	50 euros	9h-12h/13h-17h // Sam.02/12/2023 <i>Jauge : 15 (5/pupitre)</i>
			Stage Basse/batterie/guitare « Beatles »	50 euros	9h-12h/13h-17h // Sam.16/03/2023 <i>Jauge : 15 (5/pupitre)</i>
			Stage « Tous sur scène » Patchwork rock des années 1970 à 1990	80 euros	9h-12h/13h_17h //20+21/04/2023 <i>Jauge : 20</i>
<i>Cirque</i>	Enfant 7-14 ans	Thomas PERROT	Initiation et perfectionnement aux différentes techniques de cirque Pour les confirmés et pour les débutants :	4 demi-journées=65€	Du 26 au 29/02/2023 10h-12h30 et 14h-16h30

			initiation et perfectionnement aux arts du cirque : équilibre, acrobatie, jonglerie et aérien.	4 journées = 95 €	
Clown	Adulte, ado dès 16 ans	Thomas PERROT	Initiation aux techniques du clown : Découverte du jeu clownesque à travers des jeux et des exercices ludiques pour explorer les ressorts du rire. Animé par Thomas : clown depuis de nombreuses années, en spectacle et en milieu hospitalier	30 € les 2 demi-journées	Sam.02+dim.03/03 // 14h-17h <i>Jauge : 12 max</i>
Danse	Parent-enfant dès 3 ans	Anne BRIANT	Atelier danse	10€/famille/séance	1er/10 + 19/11+ 28/01 + 24/03+ 26/05 + 30/06 Les dimanches matin de 10h à 11h / 6 rdv <i>Jauge : 10 couples parents/enfants (20 personnes)</i>
Théâtre	Ados-adultes	Léonardo RIVILLO	Stage "La parole, le théâtre et l'éloquence". Améliorer sa prise de parole en public, ses oraux d'examen...	25€/séance (3 séances)	Le samedi - en début d'après-midi (2h)/Les 6, 13 et 20/04

SAISON CULTURELLE 2023-2024 / Programmation de spectacles tout public

Spéctacles	Date /horaire	Tarifs	Genre
CAP FESTIVAL - <i>Barese</i> - 11h / <i>Necessito</i> - 18h	Dim.17/09	Gratuit	Danse
<i>Filles et soie</i> (report) - Cie les bas bleus	Ven.06/10 - 19h	5/7 €	Jeune public - Théâtre d'objets
Projet LOTI - <i>Pêcheur d'Islande</i> - Coopérative 109	Ven.13/10 - 20h30	Gratuit	Ciné-concert
<i>Le cri des minus</i> - Cie ne dites pas non vous avez souri	Dim. 05/11 - 17h	5/7 €	Jeune public - Conte musical et visuel
Radio Byzance	Ven.17/11 - 20h30	10/14 €	Musique des balkans
Frédéric Fromet - <i>Cœur de moqueur</i>	Sam.09/12 - 20h30	17/23 €	Humour
Féériz - Spectacle de danse réunionnais	Sam.16/12 - 18h	Gratuit	Danse festive
Soirée découverte musiques actuelles - <i>Ecole de musique + Night Fuss + Odd Nelson</i>	Sam.20/01 - 20h	Gratuit	Musiques actuelles - Rock

Festival Théâtre au féminin (4Ass) - On ne dit pas j'ai crevé - Le joli collectif	Dim.11/02 à 17h	10/14 €	Théâtre
Temps fort CIRQUE - La Boom box- Cie Lewis Lewis	Ven.1er/03 - 15h et 19h	5/7 €	Jeune public - Arts du cirque
Printemps des poètes - Barbara Carlotti	Ven.15/03 - 20h30	17/23€	Musiques actuelles
Filles de- Cie légendanse	Ven.29/03 - 20h30	10/14 €	Danse
Frédéric Sigrist- Super Héros	Sam.13/04- 20h30	10/14 €	Humour
Sans queue ni tête - Le théâtre de papier	Dim.21/04 - 17h	5/7 €	Jeune public - Théâtre de rue
Fête de la musique- Brazacuja (programmation en cours)	Sam.22/06- Horaire à définir	Gratuit	Musiques actuelles
PROGRAMMATION DE SPECTACLES SCOLAIRES			
JMFrance - L'ours et la louve (maternelles + CP)	Ven.17/05 à 10h et 14h	5€ / élève - Gratuit pour les accompagnateurs	Conte sonore illustré
La face cachée des gros cailloux - Cie du grand tout (primaires)	Ven.05/04 à 10h et 14h		Théâtre
Concert pédagogique - Histoire du Jazz - Good Time Jazz (collégiens)	Ven.10/11 à 10h et 14h	Gratuit - Partenariat Fest Jazz	Concert pédagogique
Résidences création			
Spectacle Brazacuja (musiques du monde)	Du 4 au 8 mars 2024	Dates éventuelles de sorties de résidence à déterminer - gratuité	
Spectacle - Lion's Circus (fable musicale)	Du 22 au 26 avril 2024		
Spectacle - Pourquoi elle shoote / Cie la Rigole (théâtre)	Du 26 au 30 août 2024		
SPECTACLES / BILLETTERIE			
SPECTACLES GRATUITS / ELEVES ATELIERS MUNICIPAUX *			
* 1 place gratuite pour l'élève + 1 place gratuite pour l'adulte accompagnant			
THEATRE	Elèves de cours de théâtre - dès 12 ans + adultes	On ne dit pas j'ai crevé	
DANSE	Groupes (1 ou 2) présentant une première partie + 2 personnes accompagnantes	Filles de	
MUSIQUE	Ensemble des élèves des cours de musique	Radio Byzance + Barbara Carlotti	
CIRQUE	Ensemble des élèves des cours de cirque - dès 5 ans + participants au stage de cirque	La Boom Box	
ACTIONS CULTURELLES / ELEVES DES ATELIERS MUNICIPAUX			
DANSE / ARTS PLASTIQUES	Sam. 23/09 - 10h -12h	Dans le cadre de Cap danse- Atelier danse/dessin avec Laurent Cebe	
THEATRE (groupe ados)	Sam. 10/02 - matin (à valider)	Rencontre avec la metteuse en scène / On ne dit pas j'ai crevé	

NOUVELLES PROPOSITIONS TARIFAIRES POUR LES SEANCES TOUT PUBLIC

PASS spectacles familles	3 spectacles au choix / 1 adulte + 1 enfant / 18 €	Filles et soie / Le cri des minus / La boom box / Sans queue ni tête
--------------------------	--	--

Madame Isabelle MOREAU demande qui sont les personnes chargées de l'élaboration de la programmation.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de Julie BRELIVET, responsable du Centre Culturel.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- A pris connaissance de la programmation culturelle 2023/2024 ;
- Approuve les tarifs présentés ci-dessus ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	18	Exprimés	26
Pouvoirs	8	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

OBJET 8. CENTRE CULTUREL / REFACTURATION SÉANCES SCOLAIRES

RAPPORTEUR : Marie-Thérèse JAMET

- Vu l'examen en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 20 juin 2023 ;

Dans le cadre de son projet culturel, le Centre Culturel développe chaque saison des actions à destination des scolaires de la commune (maternelles et élémentaires), sous forme de spectacles et d'ateliers.

Les séances scolaires dédiées aux collégiens feront l'objet d'une facturation en septembre 2023, sur demande de l'établissement scolaire, Collège Germain Pensivy.

Les facturations qui concernent les autres séances scolaires seront effectuées en décembre 2023.

REFACTURATIONS – SPECTACLES SCOLAIRES 2022-2023			
<i>Celle qui marche loin</i> - Roi Zizo Théâtre	30/04/2023	Collège Public Germain Pensivey	129 élèves de 6ème - 645 euros

Après en avoir débattu,
Le Conseil Municipal :

- Approuve le montant à facturer de 645 € au Collège Public Germain Pensivey pour le spectacle « *Celle qui marche loin* - Roi Zizo Théâtre » ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette convention ;

Ayant entendu le rapporteur ;
Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	18	Exprimés	26
Pouvoirs	8	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

OBJET 9. GRATUITÉ D'UNE JOURNEE D'OCCUPATION DE LA GRANDE SALLE ET DE LA CUISINE DU CENTRE CULTUREL

RAPPORTEUR : Bernard FRENAY

- Vu la délibération du 13 décembre 2022 fixant les tarifs communaux et notamment ceux du Centre Culturel ;
- Vu l'examen en Commission des Finances et de l'Administration Générale du 20 juin 2023 ;

L'association CDTE 29, Comité Départemental du Tourisme Equestre du Finistère (association extérieure à la commune) va occuper la grande salle et la cuisine du Centre Culturel du mercredi 2 août au jeudi 3 août 2023 inclus et ceci, dans le cadre de la manifestation Finistours 2023.

Le mercredi 2 août 2023 sera facturé 345 €uros (239 € + 106 €) conformément aux tarifs votés en décembre 2022.

La journée du jeudi 3 août 2023 devrait être facturée 345 €uros également mais il est proposé d'accorder la gratuité pour cette journée.

Cette manifestation accueillera environ 120 cavaliers, hébergés au camping (bénévoles) et à proximité (participants). Elle s'inscrit dans l'animation touristique du territoire et générera des retombées économiques (commerces locaux...)

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la gratuité pour la journée du jeudi 3 août 2023 ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	18	Exprimés	26
Pouvoirs	8	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

OBJET 10. MODIFICATION DE TARIFICATION DES ENFANTS SCOLARISÉS HORS DE LA COMMUNE POUR LES ACTIVITES PERI ET EXTRA SCOLAIRES SPORTIVES ET CULTURELLES

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu l'examen en Commission Cohésion Sociale du 13 juin 2023 ;

L'offre de scolarisation dans le territoire communal est importante et suffisante mais, malgré tout, la commune connaît un phénomène d'évasion scolaire conséquent puisqu'entre 40 enfants et 50 enfants sont scolarisés hors de la commune.

Ce phénomène porte atteinte au service public communal. En effet, la commune a subi plusieurs fermetures de classes ces dernières années. Ainsi, depuis deux ans, des fermetures sont intervenues tant en école maternelle qu'élémentaire à Rosporden. Par exemple, l'école Park An Breac'h ne comprend plus que deux classes alors que des travaux importants y ont été réalisés.

Pourtant, certaines familles ayant fait le choix de scolariser leurs enfants dans des écoles limitrophes utilisent pour leurs enfants des services municipaux dédiés à la jeunesse à des tarifs souvent avantageux, qu'ils soient péri ou extrascolaires, sportifs ou culturels.

Au-delà des conditions d'accueil des enfants qui pourraient à terme être plus nombreux dans un nombre de classes réduit, c'est aussi l'existence de trois écoles maternelles qui pourrait être questionnée à moyen terme.

Par conséquent, il convient d'inciter les familles à faire le choix des écoles de la commune et à préserver l'existence de ces services qui contribuent à la vitalité du centre-ville de Rosporden et du centre-bourg de Kernével.

Il ainsi est proposé d'adopter, à compter du 1^{er} septembre 2023, un tarif spécifique des services ALSH, sportifs et culturels pour les familles dont les enfants sont scolarisés hors de la commune. Les familles dont les enfants sont scolarisés à Rosporden ou Kernével continueront à bénéficier de la grille tarifaire fondée sur le quotient familial tel que déjà adoptée par le conseil municipal (délibération n° 3 du 13 décembre 2022).

Cette nouvelle tarification s'appliquera aux familles dont les enfants usagers des services publics précités ne sont pas scolarisés dans la commune. Il s'agit d'un tarif unique sans considération du quotient familial qui vise à intégrer la réalité des charges supportées par la collectivité.

Ces tarifs sont les suivants :

ALSH : Le tarif « familles extérieures » devient « familles dont les enfants sont scolarisés hors de la commune en élémentaire et maternelle » et établis comme suit :

	Tarifs 6
Journée	25 €
½ journée sans repas	11 €
½ journée avec repas	14 €

Mini séjour et séjour : au coût réel

Ecole municipale des sports : le tarif « familles extérieures » devient « familles dont les enfants sont scolarisés hors de la commune en élémentaire et maternelle » et établis comme suit :

	Tarifs
Ecole de découverte sportive (cotisation annuelle facturée à terme échu au trimestre)	110 €
Vacasports (activités proposées par le service des sports) carnet de 10 tickets	50 €
Vacasports (activités prestataires) le carnet de 10 tickets	50 €

Activités d'enseignements artistiques :

Un nouveau tarif est mis en place "adhérent mineur non scolarisé en maternelle ou primaire sur la commune de Rosporden-Kernével" et établis comme suit :

Tarifs	A	B	C	D	E	F
Adhérent mineur non scolarisé en maternelle et primaire sur la commune de Rosporden-Kernével	500€	275€	250€	200€	175€	150€

Madame Isabelle MOREAU demande comment sera faite la communication.

Monsieur le Maire lui répond qu'un courrier va être envoyé aux acteurs de la communauté éducative.

Madame Christine MASSUYEAU demande quelles sont les capacités et les conditions d'accueil à Melgven, pour ces enfants ?

Monsieur le Maire lui répond que pour le moment la démographie est bonne, mais qu'une classe a été fermée il y a deux ans. Melgven pratique aussi un tarif « discriminant ».

Monsieur le Maire évoque notamment la présence d'un fort contingent d'enfants de Rosporden et Kernével à l'école de Cadol (une vingtaine) alors que les écoles publiques de la Commune peuvent les accueillir.

Il s'étonne de cette pratique et rappelle les risques pour l'avenir des écoles communales.

Après en avoir débattu,

Le Conseil Municipal :

- Approuve la modification des tarifs pour les activités péri et extra scolaires, sportives et culturelles avec la création d'un tarif « familles dont les enfants sont scolarisés hors de la commune en élémentaire et maternelle » et d'un tarif « adhérent mineur non scolarisé en maternelle ou primaire sur la commune de Rosporden-Kernével » applicable au 1^{er} septembre 2023 ;
- Approuve les montants des tarifs des activités péri, extra scolaires, sportives et culturelles tels que présentés ;
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

LE VOTE			
Présents	18	Exprimés	26
Pouvoirs	8	Voix pour	26
Total	26	Voix contre	
		Abstentions	

OBJET 11. DÉCISION DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal de Rosporden du 26 mai 2020 portant délégation au Maire ;

La décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal est la suivante :

- **Validation de la phase APD et de démarrage de la phase pro du projet de rénovation de l'EHPAD « KER LENN » à Rosporden**

Validation de la phase APD indice 2, pour un montant 2 076 810 € HT Valeur mars 2022 sous réserve de la prise en compte des observations mentionnées à l'analyse de l'APD indice 2.

Le dépôt du permis de construire doit intervenir sous 2 semaines après réception de la présente décision. Le rendu PRO est fixé au Vendredi 16 Juin 2023.

Le Conseil Municipal :

- A pris connaissance de la décision présentée ;

OBJET 12. INFORMATION : PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CCAS DE ROSPORDEN, SECTION KERNEVEL ET DE L'EHPAD KER LENN

RAPPORTEUR : Michel LOUSSOUARN

- Vu le rapport annexé ;

Le Conseil Municipal a :

- Pris connaissance du rapport d'activité ;

Questions diverses :

Monsieur Pierre BANIEL : « Nous avons voté, il y a quelques mois, le déclenchement d'une enquête administrative. Elle a eu lieu au mois d'avril. Pourrions-nous avoir les résultats de cette enquête ?

Monsieur le Maire lui répond que pour le moment il n'y aura pas de compte-rendu car une procédure disciplinaire va être menée et que les règles doivent être respectées.

Monsieur Pierre BANIEL ajoute : « Cette enquête, et le rassemblement du personnel, que nous avons connu fin mai, ne sont pas liés, me semble t'il ? »

Monsieur le Maire lui répond que si, les deux sont liés.

Le secrétaire de séance,
Pierre BANIEL



Le Maire,
Michel LOUSSOUARN

